

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

de la réunion des délégués des Fédérations internationales

VENDREDI 12 MAI 1950.

avec la Commission exécutive du C. I. O.

COPENHAGUE

(Hôtel d'Angleterre)

Séance ouverte à 9 h. 30.

Sont présents: Pour la C. E. du C. I. O.:
MM. Edström, Brundage, comte Bonacossa,
Scharroo, Massard (ce dernier remplaçant
le marquis de Polignac).

Absent et excusé: Lord Aberdare.

Les délégués des F. I.:

M. E.-J. Holt (Grande-Bretagne)	Athlétisme
M. Gaston Mullegg (Suisse)	Aviron
M. R.-H. Russel (Grande-Bretagne)	Boxe
M. W.-E.-R. Murphy (Grande-Bretagne)	Boxe
M. Karel Popel (Tchécoslovaquie)	Canoe
M. Harald Jespersen (Danemark)	Canoe
M. Syend Hansen (Danemark)	Cyclisme
Commandant Hector (France)	Equestre
M. Jacques Coutrot (France)	Escrime
M. Paul Anspach (Belgique)	Escrime
M. Leo Frederiksen (Danemark)	Football
M. J.-H.-F. Sommer (Hollande)	Gymnastique
M. Eugène Goulean (France)	F. I. haltérophile
M. Carl-Philip Borgh (Suède)	Handball
M. Palle Christensen (Danemark)	Handball
M. Demaurex (Suisse)	Hockey sur gazon
M. Henning Holst (Danemark)	Hockey sur gazon
M. Viktor Smeds (Finlande)	Lutte
M. René de Raeve (Belgique)	Natation
M. Gustav Dyrssen (Suède)	Pentathlon moderne
M. Sven Thofelt (Suède)	Pentathlon moderne
M. Gerhard Karlson (Norvège)	Patinage
M. Sven Loftman (Suède)	Patinage
M. E. Carlsson (Suède)	Union int. de tir
M. K.-A. Larsson (Suède)	Union int. de tir
M. Jan Loeff (Hollande)	Yachting
M. Marc Hodler (Suisse)	Ski
M. Arvo Himberg (Finlande)	Ski

Procès-verbal:

Le chancelier du C. I. O.: M. Otto Mayer.

Interprète: M^{lle} Brunet.

ORDRE DU JOUR

- Propositions du Comité organisateur des Jeux d'Helsinki 1952:
 - Programme des Jeux;
 - Compétitions de natation la seconde semaine des Jeux;
 - Proposition de M. Armand Massard tendant à modifier l'ordre des compétitions du pentathlon moderne;
 - Des places à réserver pour les membres des différents jurys.
- Propositions et programme des Jeux d'hiver d'Oslo 1952, du Comité organisateur de ces Jeux.
- Proposition de M. Albert Mayer (Suisse): Adjonction d'une compétition de « patrouilles militaires » au programme des Jeux d'hiver d'Oslo.
- Réduction du nombre des athlètes participant aux Jeux olympiques:
 - Jeux régionaux pour la qualification aux Jeux olympiques;
 - Elimination par les fédérations internationales;
 - Elimination par les comités olympiques nationaux, qui ne devraient qualifier qu'un nombre limité de participants;
 - Seuls des athlètes de classe internationale devraient être autorisés à participer aux Jeux olympiques.

- Propositions de la Fédération internationale de hockey sur gazon au sujet de la proposition du Comité d'organisation des Jeux d'Helsinki d'éliminer un certain nombre d'équipes au moyen d'épreuves préliminaires ayant lieu dans d'autres pays.
- Propositions de l'Association internationale de boxe amateur: voir page 30 les points 1, 2, 3 et 4.
- Propositions de la Fédération internationale de natation:
 - Déjà mentionnée sous § 1, lettre b;
 - Réduction des admissions à deux compétiteurs pour chaque nation dans les épreuves individuelles.
 - Déjà mentionnée sous § 1, lettre d.
- Proposition de modification de la définition olympique de l'amateur.
- Dates d'ouverture et de clôture des Jeux d'Helsinki et Oslo.
- Date convenant aux Jeux olympiques de Melbourne 1956.

Des propositions présentées au début de la réunion par les délégués des F. I. pourront être discutées.

AGENDA

- Propositions of the Organising Committee in Helsinki for the Games 1952:
 - Programme of the Games;
 - Swimming competitions second week of the Games;
 - Proposition of Mr. Massard that the order of events in Modern Pentathlon should be modified;
 - Seats must be reserved for members of the different juries.
- Propositions and Programme of the Winter Games at Oslo from the Organising Committee.
- Proposition by Mr. Albert Mayer (Switzerland): Adjunction of the « Military Patrols » event at the programme of the Winter Games at Oslo.
- Reduction of the number of participating athletes in the Olympic Games:
 - Regional Games to qualify for the Olympic Games;
 - Elimination by the International Federations;
 - Elimination by the National Olympic Committees: they should be asked to send only a limited number of participants;
 - Permit only internationally qualified athletes to participate in the Olympic Games.
- Propositions of « Fédération internationale de hockey » about the Elimination of a certain number of countries through preliminary events (in other countries than Finland).
- Propositions of the « Association internationale de boxe amateur »: see items 1, 2, 3, 4 annexed.
- Propositions of the « Fédération internationale de natation amateur »:
 - Mentionned already under § 1, letter b;
 - To reduce the entries from each nation to two competitors for each individual competition.
 - Mentionned already under § 1, letter d.
- Proposed alteration of the Olympic Amateur Definition.
- Dates of opening and closing Games at Helsinki and Oslo.
- Suitable time for the Olympic Games at Melbourne 1956.

Other items presented before the meeting by the delegates can also be discussed.

Le président, M. J.-S. Edström, souhaite la bienvenue aux représentants des F. I.

Programme des Jeux d'Helsinki 1952.

a) SPORTS OBLIGATOIRES

M. Erik von Frenckell, président du Comité d'organisation des Jeux de 1952, donne des renseignements sur l'état actuel des pourparlers engagés avec les F. I. au sujet du programme des Jeux d'Helsinki. (Le projet de programme a été remis à chaque délégué.) Sur la proposition de M. Edström, chaque sport est passé en revue.

Athlétisme. — *M. Holt* se déclare d'accord avec le programme de ce sport.

Lutte. — *M. Viktor Smeds* fait de même.

Gymnastique. — *M. J.-H.-F. Sommer* insiste sur la participation des femmes dans ce sport, ainsi que ce fut le cas aux Jeux de Londres. Il demande qu'une décision ne soit pas seulement prise pour Helsinki, mais aussi pour l'avenir. *M. Albert Mayer* (bobsleigh) s'étonne des réductions qu'Helsinki demande par rapport aux Jeux de Londres. Il comprend le mécontentement des F. I. Pour la gymnastique, l'art. 41 des règles du C. I. O. est formel quant à la participation des femmes en gymnastique. Il est décidé qu'une commission spéciale composée de MM. Brundage (C. I. O.), von Frenckell (Helsinki) et Sommer (gymnastique) discutera de la question après la séance et fera rapport demain.

Natation. — *M. de Raeve* demande l'adjonction de deux épreuves, soit celle de 100 m. brasse, style papillon, pour hommes et femmes. La même commission, avec M. de Raeve pour la natation, siègera après la séance et fera rapport demain.

Escrime. — *M. von Frenckell* fait remarquer que les épreuves d'escrime dureront quatorze jours, mais il pense que le nombre de journées utilisées pour ce sport devrait être réduit à l'avenir. *M. J. Coutrot* se déclare satisfait avec le programme prévu et estime qu'il sera difficile de réduire le nombre des épreuves à l'avenir.

Pentathlon moderne. — *M. G. Dyrssen* donne le point de vue de sa fédération et demande l'adjonction d'une épreuve par équipe. Ceci n'augmente pas le nombre des épreuves et ne coûte pas plus cher aux organisateurs. *M. von Frenckell* se déclare d'accord. Le commandant *Hector* demande que l'épreuve d'équitation du pentathlon moderne soit placé à la fin des épreuves ou au quatrième rang, et non au début, comme prévu. *M. Massard* confirme les déclarations du commandant *Hector* et propose que les sports du pentathlon moderne se disputent dans l'ordre suivant: 1. Tir; 2. Escrime; 3. Natation; 4. Cross à pied; 5. Cross à cheval.

La décision sera prise par le congrès du pentathlon moderne, qui, dans la mesure du possible, tiendra compte des vues exposées aujourd'hui.

M. Coutrot (escrime) estime que, pour contrôler les participants, ceux-ci devraient être licenciés par les cinq fédérations internationales respectives. *M. Dyrssen* (pentathlon moderne) se déclare d'accord avec cette suggestion. Il est également prêt à soutenir la proposition de MM. Massard et Hector, d'autant plus que l'ordre des épreuves était ainsi fixé il y a vingt ans.

Tir. — *M. von Frenckell* déclare que si la F. I. de ce sport accepte de réduire le nombre des participants de trois à deux dans chaque épreuve, le Comité d'Helsinki, de son côté, accepterait l'augmentation du nombre de celles-ci. *M. Larssen* (tir) se déclare d'accord avec cette proposition pour les Jeux de 1952, mais ne s'engage pas pour les Jeux futurs. Accepté.

Boxe. — *Le lt. colonel Russell* demande que le nombre d'épreuves pour ce sport soit augmenté de huit à dix, afin de départager davantage encore les catégories de poids. Le nombre des jours prévus ne serait pas augmenté. *M. von Frenckell* s'oppose à cette requête qui augmenterait le nombre des participants. Renvoyé à la commission spéciale qui discutera de la question avec M. Russell, ce soir.

Aviron. — *M. Gaston Mullegg*, président de la F. I. S. A., se déclare d'accord avec le programme d'Helsinki. L'ordre des épreuves sera cependant celui imposé par la F. I. S. A. Adopté

Poids et haltères. — *M. Gouleau* fait part que sa F. I. a réduit volontairement le nombre des athlètes de deux à un par épreuve. *M. von Frenckell* se déclare très satisfait et remercie.

Yachting. — *M. Jean Loeff* est d'accord avec le programme présenté.

Equitation. — *Le commandant Hector* dit que les concours équestres ne comportent pas d'épreuves spéciales par équipes. Ce classement par équipes est la simple résultante d'un travail de calculs sur papier. Ceci n'augmente nullement le nombre des cavaliers ni le temps employé car il ne s'agit que d'un travail d'écritures. Il informe également que le « Prix des Nations » se disputera en deux épreuves, une le matin, l'autre l'après-midi, ainsi que cela avait été accepté par le C. I. O. à Rome, l'an dernier. *M. von Frenckell* espère arriver à chef pour donner satisfaction à la F. E. I., car il y a lieu de tenir compte que le Prix des Nations se dispute sur le stade principal; de ce fait, les travaux de transformation devront se faire de nuit, d'où certaines difficultés. Le commandant *Hector* ajoute encore que, pour cette épreuve, trente-cinq chevaux environ sont prévus, qui passeront deux fois.

Le *commandant Hector* fait la proposition suivante: « En cas d'accident grave (fracture) ou de maladie très grave survenue à un cavalier entre la clôture des engagements et le jour de l'épreuve, le président de la F. I. E. peut, d'accord avec le secrétaire général, autoriser la substitution d'un concurrent valide au concurrent indiscutablement indisponible. Cette mesure est prise pour maintenir l'égalité des chances de chaque pays. Les trois concours équestres sont disputés chacun par trois cavaliers nationaux. »

M. Paul Anspach (escrime) approuve le commandant Hector, car le même cas peut se produire dans le domaine de l'escrime.

M. Mullegg (aviron) informe que sa fédération inscrit toujours cinquante pour cent de plus d'athlètes, ceux-ci étant les remplaçants. Ce système a donné toute satisfaction dans le passé. Il estime que les F. I. devraient suivre cet exemple.

M. Seeldrayers (football) pense qu'il s'agit d'une question de principe que le C. I. O. devrait trancher à sa séance plénière. La proposition du commandant Hector aurait pour résultat d'augmenter le nombre des concurrents, principe contre lequel les organisateurs d'Helsinki luttent. Il s'agit, dit l'orateur, d'une modification des règles que le C. I. O. doit étudier. *M. Coutrot* (escrime) présente un rapport qui pourra éclairer le C. I. O. lorsqu'il discutera de cette question (voir ci-dessus). *M. Brundage* (C. I. O.) part du point de vue que cette question est résolue par l'art. 46 des règles du C. I. O., en ce qui concerne tout au moins les épreuves par équipes: les remplaçants sont autorisés. Dans les épreuves individuelles, la question est plus compliquée. Prennent encore part à la discussion: le *commandant Hector* (équestre); *M. Muliegg* (aviron); *M. Paul Anspach* (escrime); *M. Brundage* (C. I. O.).

DESIDERATUM DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE D'ESCRIME

Comme suite aux échanges de vues qui ont eu lieu à la réunion du 12 mai 1950, dans la matinée, à l'Hôtel d'Angleterre, à Copenhague, la F. I. E. a l'honneur d'exposer ce qui suit:

Lors de chaque célébration d'olympiade, plusieurs fédérations nationales ont été amenées à demander un changement de dernière heure dans la liste des tireurs individuels engagés aux Jeux olympiques. Cette demande était provoquée soit par l'indisposition de tireurs engagés, soit par la constatation que l'un d'eux était hors de forme dans les épreuves par équipes.

Pour éviter que des difficultés puissent se produire à ce propos, la F. I. E. demande que la désignation des trois tireurs individuels par nation puisse être modifiée jusqu'à la veille du début des épreuves individuelles, étant entendu que les remplaçants seraient désignés uniquement parmi les tireurs qui auraient été inscrits aux épreuves par équipes et dont les engagements doivent être donnés quatorze jours à l'avance, conformément à l'art. 45 des Règles olympiques.

Il est à remarquer que cette disposition n'entraîne pas pour les organisateurs un nombre plus grand de participants puisque le tireur individuel substitué doit être pris parmi les équipiers présents.

D'autre part, cette même disposition présente deux grands avantages:

1. Elle permet que toutes les nations puissent envoyer trois concurrents individuels avec la certitude que si l'un d'eux est indisposé ou accidenté, elles auront quand même leurs trois nationaux participants comme elles y ont droit en principe.

2. Elles ont la certitude de pouvoir mettre en piste pour les individuels les concurrents qui seront le mieux en forme au moment même, les épreuves par équipes ayant permis de préciser la forme de chacun. Il ne faut pas oublier qu'en escrime notamment, la forme est assez fugace et qu'il y a le plus grand intérêt, pour tous, à ce que les concurrents participant à l'individuel soient précisément ceux qui sont les plus aptes à donner de bons résultats au moment même de l'épreuve.

En conséquence, la F. I. E. demande que le C. I. O. veuille bien modifier de la manière suivante son règlement:

alternativement:

1. Soit modifier le § 45 en ajoutant après la treizième ligne de ce paragraphe: « Toutefois, un participant engagé pour les épreuves individuelles dans un sport peut être remplacé la veille de l'épreuve par un participant engagé dans l'épreuve par équipes du même sport. »
2. Soit modifier le § 46, alinéa a) en le rédigeant de la manière suivante:
 - a) Pour les épreuves individuelles, trois concurrents par nation pour les Jeux d'été et quatre pour ceux d'hiver. Pour ces épreuves individuelles, il n'y aura pas de remplaçant, sauf si ce remplaçant peut être pris parmi les concurrents régulièrement engagés dans les épreuves par équipes du même sport, ce remplaçant pouvant être fait au plus tard la veille de l'épreuve individuelle.

Le président de la Fédération internationale d'escrime:

Jacques Coutrot.

Décision. — Sur la proposition de *M. Edström*, il est décidé que MM. les délégués pourront soumettre par écrit leurs propositions au C. I. O., qui les discutera.

Cyclisme. — *M. Sven Hansen* est d'accord avec le programme prévu par Helsinki.

b) SPORTS FACULTATIFS

M. von Frenckell propose pour les sports de football, basketball et hockey sur gazon un système d'élimination qui aurait lieu avant les Jeux, pour le cas où plus de seize équipes (quatre pour le hockey) seraient inscrites. Contrairement à ce qui avait été annoncé préalablement, ces éliminatoires auraient lieu en Finlande et non à l'étranger. *M. Seeldrayers* (football) estime qu'en acceptant le point de vue d'Helsinki, il ne s'agit rien moins que d'une modification des règles. Il s'agit donc de trancher la question de principe. Pour le sport du football, il ne pense pas que des difficultés puissent surgir, car il est probable que le nombre de seize équipes ne sera pas dépassé. La F. I. F. A. ne pourra prendre position que lorsque le C. I. O. aura tranché la question de principe.

Water-polo. — *M. de Raeve* pense que chaque F. I. doit pouvoir appliquer son propre règlement. Le système de coupe prévu par Helsinki est contraire aux règles de la F. I. de natation et ne convient pas à ce sport. Il demande l'application des règles de sa fédération en vigueur jusqu'ici.

Décision. — Renvoyé à la commission spéciale qui rapportera demain.

Canoë. — *M. Karel Popel* est d'accord avec le programme présenté. Il aimerait si possible ajouter une épreuve de kayak K 1 pour dames. *M. von Frenckell* répond par la

négative. Le programme présenté par Helsinki est finalement accepté.

Basketball. — Cette fédération n'est pas représentée. Il est prévu un système de coupe à seize équipes au maximum, avec éliminatoires avant les Jeux.

Hockey sur gazon. — *M. Demaurex* informe que sa fédération, comme la F. I. F. A., attendra la décision du C. I. O. D'autre part, il aimerait qu'il n'y ait pas d'équivoque sur le terme « éliminatoires *inofficielles* ». Il propose la suppression de ce terme, ainsi que l'application des règles de sa fédération, c'est-à-dire qu'on ne lui impose pas le système de coupe. *M. von Frenckell* répond en disant que le hockey est un sport difficile à organiser en Finlande, car il est quasi inconnu, et que les terrains de jeux ne sont pas appropriés à ce sport. Quant au terme « inofficiel » qui a été utilisé pour les matches préliminaires, c'est pour éviter le cérémonial d'usage que comporte l'ouverture des Jeux avec musique, drapeau, réceptions, etc. Il va de soi que ces matches préliminaires feront partie intégrante des Jeux.

Handball. — *M. C.-T. Borgh* reconnaît que ce sport n'est pas prévu au programme des Jeux, mais il aimerait beaucoup voir le handball prendre part aux côtés des autres sports facultatifs à Helsinki. Cette fédération groupe vingt-trois nations affiliées.

Décision. — Le handball ne figurera pas au programme d'Helsinki.

* * *

Amateurisme dans les sports équestres. — La F. E. I. a donné satisfaction au C. I. O. quant à la participation des sous-officiers et soldats aux épreuves équestres des Jeux olympiques. Afin d'éviter tout malentendu, *M. Edström*, président du C. I. O., demande la confirmation de cet accord au commandant Hector. Ce dernier confirme la chose et ajoute que cette règle figure même dans les règlements de la F. E. I. pour ce qui concerne les J. O. seulement. *M. Edström* se déclare satisfait.

Places réservées aux jurys. — *M. von Frenckell* garantit l'application de l'art. 59 des règles du C. I. O. et veillera à ce que toute satisfaction soit donnée aux membres des différents jurys.

Marathon. — *M. Seeldrayers* fait part à l'assemblée que la distance initiale du marathon était d'environ trente-neuf kilomètres, soit celle séparant Marathon d'Athènes. La distance du marathon disputé à Londres, en 1908, a été augmentée à quarante-deux kilomètres. Il propose qu'on en revienne à la distance originale. *M. Holt* (athlétisme) informe les délégués que les distances du marathon ont varié au cours des années. Il admet que celle du marathon d'Athènes

était d'environ trente-neuf kilomètres, mais il reconnaît aussi qu'il s'agissait d'un kilométrage approximatif, comme l'a dit *M. Seeldrayers*. La I. A. A. F. a finalement décidé d'adopter dans ses règles la distance appliquée à nouveau à Londres, soit celle de quarante-deux kilomètres.

Bobsleigh. — *M. Seeldrayers*, abordant les sports d'hiver, estime que les pistes de bob ont tendance à avoir des tracés trop dangereux, en vue de rendre les courses plus difficiles. Il propose que la F. I. en question prenne des mesures adéquates afin d'éviter les accidents trop fréquents qui ont eu lieu ces dernières années. *M. Albert Mayer* (bobsleigh) se déclare d'accord avec l'interpellation de *M. Seeldrayers* et annonce que la Fédération suisse est déjà intervenue auprès de la F. I. de bobsleigh dans ce sens.

Oslo 1952.

M. Ditlev-Simonsen, président du Comité d'organisation des Jeux d'hiver 1952, remet à tous les délégués le programme détaillé des Jeux d'hiver 1952. Il fait remarquer que le hockey sur glace, dont la F. I. n'est plus reconnue par le C. I. O., figure tout de même au programme, car les organisateurs espèrent qu'une entente interviendra entre la F. I. H. G. et le C. I. O. C'est dans cet espoir que les organisateurs ont déjà entrepris la construction d'un stade avec glace artificielle. L'orateur déclare, en outre, qu'une entente parfaite n'a cessé de régner entre les organisateurs et les F. I. respectives. En outre, les organisateurs d'Oslo proposent le « bandy » comme sport de démonstration. Ce jeu est très populaire dans les pays nordiques et se pratique comme le hockey sur glace, mais avec onze joueurs et avec des règles à peu près semblables à celles du football.

Patrouilles militaires.

M. Albert Mayer (bobsleigh) demande une modification de l'art. 44, dans lequel on a remplacé les patrouilles militaires par une épreuve spéciale et civile de « ski et tir combiné » *M. Ditlev-Simonsen* (Oslo) n'approuve pas cette proposition. En principe, il n'est pas d'accord avec la participation de militaires aux Jeux olympiques, que ce soient ceux d'été ou d'hiver.

M. Albert Mayer demande simplement une adjonction aux règles, question qui concerne du reste le C. I. O. *M. Seeldrayers* n'est pas en faveur des patrouilles militaires, mais verrait d'un bon œil le sport de l'orientation. *M. Edström* (C. I. O.) aimerait beaucoup entendre l'avis des délégués sur ces différents sujets. *M. Marc Hodler* (ski) déclare que la F. I. S. ne formule pas d'objection quant à l'organisation de patrouilles militaires. Elle décline par contre toute responsabilité au sujet des autres sports proposés.

M. K.-A. Larssen (tir) dit que le « tir et ski combiné » n'est pas prévu dans les règles de la Fédération de tir. Quant à l'orientation, il estime qu'il s'agit là d'un excellent sport de démonstration, mais qui ne devrait pas être porté au programme d'un championnat ou à celui des Jeux olympiques. Ce sport, fort intéressant du reste, ne peut être organisé en hiver où le concurrent laisse des traces de son passage. Il s'agit plutôt d'un sport d'été.

M. Albert Mayer rappelle qu'à Rome la plupart des délégués ignoraient le sport de l'orientation, qui a été admis sur l'insistance des délégués nordiques. La C. E. du C. I. O. a, par la suite, et de son propre chef, radié ce sport des règles sans en référer au C. I. O. A l'époque, la presse nordique a fortement critiqué et ridiculisé les délégués des pays du Nord eux-mêmes, qui ont présenté le sport de l'orientation. Nous sommes mal placés maintenant pour envisager favorablement la réintroduction de cette épreuve.

En ce qui concerne les patrouilles militaires, et en changeant les règles du C. I. O., nous en revenons simplement à l'ancien système. Les patrouilles militaires ne sont rien d'autre que des épreuves de ski et tir combiné, avec le port de l'uniforme comme différence. Il demande que l'assemblée recommande au C. I. O. de reconsidérer cette question à sa séance plénière.

Le comte *Oxenstierna* (pentathlon moderne) pense que nous touchons à de graves problèmes de principe. Voulons-nous ajouter de nouvelles épreuves aux Jeux? Les épreuves militaires ne devraient pas figurer au programme. La combinaison du « ski et tir combiné » conviendrait mieux à l'idéal purement sportif dont nous sommes animés. Il faut finalement mettre un frein à l'augmentation continuelle du programme des Jeux.

Réduction du nombre des athlètes aux Jeux.

M. J.-S. Edström (C. I. O.) informe d'emblée l'assemblée que cette question n'entre pas en ligne de compte pour les Jeux d'Helsinki, mais pour les Jeux futurs seulement. Nous voulons obtenir l'avis des fédérations internationales, car le nombre des pays, des sports et des épreuves s'accroît de telle façon qu'il faut étudier le problème de la réduction du nombre des athlètes de façon très sérieuse. Il faudrait qu'une décision soit prise pour être appliquée déjà aux Jeux de 1956. Le C. O. italien a adressé au C. I. O. un rapport sur ce sujet, dont il est donné lecture. Le problème est très complexe. Aussi *M. Edström* demande-t-il aux F. I. de l'étudier au sein de leurs comités. Les F. I. doivent aider le C. I. O. dans ce domaine.

M. von Frenckell (Helsinki) admet le principe d'une réduction et l'approuve entièrement. Mais que s'est-il passé aujourd'hui? On a demandé à Helsinki de réduire le programme des Jeux de 1952. Ce comité

a servi de boîte aux lettres entre le C. I. O. et les F. I. Non seulement ces dernières ont maintenu l'ancien programme, mais encore certaines d'entre elles ont cherché à l'augmenter au lieu de le diminuer (la F. I. haltérophile mise à part). Comment pouvons-nous nous entendre pour l'avenir, alors qu'aujourd'hui déjà les F. I. se refusent à entendre parler d'une réduction? Il est très pénible d'entendre parler d'un problème que personne ne veut résoudre dans son propre sport.

M. Coutrot (escrime) estime que le sport en lui-même doit être respecté. Nous ne pouvons pas sacrifier les besoins impérieux de nos sports. *M. Massard* (C. I. O.) regrette certaines allégations contenues dans le rapport du C. O. N. I., tout au moins en ce qui concerne le sport haltérophile. Ce rapport est très bien dans son esprit, mais n'est pas exact dans le fond à l'égard de certains sports dont il est fait mention. *M. Gouleau* (haltérophile) remet à la chancellerie un rapport sur les activités et les bienfaits du sport qu'il représente ici (voir ci-dessous).

Copenhague, le 12 mai 1950.

Monsieur le Président, Messieurs,

Comme suite à quelques bruits qui ont couru sur les poids et haltères, l'an dernier à Lausanne, j'ai eu l'honneur de vous présenter un rapport sur notre activité et, après les assurances qui m'ont été données par M. le président et M. von Frenckell, je croyais l'incident terminé.

Aussi, grande a été ma surprise en apprenant tout à fait par hasard qu'un rapport contre notre sport était présenté par le Comité olympique italien. J'ai lu brièvement ce rapport, je suis pris un peu au dépourvu, mais je veux immédiatement réfuter le terme de « régression » qui a été employé dans ce rapport, alors qu'au contraire, j'ai prouvé que nous étions en pleine progression. Nous avons actuellement deux cent cinquante mille pratiquants sans compter ceux du Japon, d'Israël et de plusieurs pays du centre de l'Amérique, dont les affiliations sont demandées mais pas encore ratifiées. Avant la guerre, la F. I. haltérophile comptait vingt-six nations affiliées. Tombé à dix-neuf après la guerre, le chiffre en est maintenant de quarante-sept et j'ai de nouvelles demandes.

Jusqu'aux Jeux de Londres, nous avons deux concurrents par nation dans chaque catégorie; nous n'en avons plus qu'un maintenant, ce qui réduit nos épreuves de moitié.

Je ne suis pas qualifié pour discuter le rapport médical présenté; d'autres plus compétents le feront si c'est nécessaire, mais je m'élève contre l'assertion que notre sport produit des sujets malades ou difformes. Pour dire cela, il ne faut pas avoir vu la présentation d'un de nos championnats du monde; j'ajoute que presque tous nos athlètes font de la culture physique et des sauts, qu'une grande partie des culturistes modèles de beauté plastique ont pratiqué ou pratiquent l'haltérophile.

Je m'excuse de parler de moi mais j'ai toujours travaillé les haltères, la culture physique et les sauts. J'ai soixante-dix ans et ne pense pas avoir de déviation de la colonne vertébrale, un cœur malade, ni un abaissement des épaules.

J'espère, Messieurs, que vous voudrez bien prendre mon griffonnage hâtif en considération et laisser aux poids et haltères la place qu'ils occupent depuis si longtemps.

E. Gouleau.

Secrétaire général de la Fédération internationale haltérophile.

M. Edström pense que la discussion peut être close sur ce sujet. *M. Anspach* (escrime) estime par contre que nous en sommes au même point qu'avant la séance. Les F. I. ne demandent qu'à collaborer avec le C. I. O., mais elles manquent totalement de directives de sa part. C'est l'esprit olympique lui-même qui est attaqué. On dit par exemple qu'il ne faut pas admettre des athlètes qui ne sont



Copenhague 1950: La Commission exécutive du C. I. O. à l'exception de Lord Aberdare, absent.
De gauche à droite: Col. P.-W. Scharroo (Hollande), M. Armand Massard (France), M. Avery
Brundage (U. S. A.), M.J.-S. Edström (Suède), Comte Bonacossa (Italie).

pas de classe internationale: ceci est en contradiction flagrante avec l'idée olympique qui dit que « l'important aux Jeux... etc. ». Les éliminatoires avant les Jeux sont aussi contraires à cette idée. Nous devons savoir ce que veut le C. I. O. avant de quitter Copenhague et obtenir de lui des directives afin de nous permettre d'en discuter au sein de nos comités.

M. von Frenckell reprend la genèse des pourparlers engagés avec les F. I. depuis une année et basés sur les désirs du C. I. O. Nous nous sommes heurtés à un refus collectif de la part des F. I. *M. Seeldrayers* approuve les paroles de M. Paul Anspach et il développe cette idée en ce qui concerne tout particulièrement le football qu'il représente. Le C. I. O., dit-il, doit prendre une première décision afin de permettre aux F. I. d'étudier les propositions qui leur seront faites. Aujourd'hui, une telle réduction est impossible à réaliser puisque le programme d'Helsinki,

ainsi que l'a décidé le C. I. O., doit être basé sur celui des Jeux de Londres. *M. Edström* ajoute que nous devons limiter cette discussion aux mesures à prendre après les Jeux d'Helsinki. *M. K.-A. Larssen* dit que nous ne pouvons pas appliquer le principe de Coubertin disant: « Tous les sports pour toutes les nations ». Ce serait augmenter le programme des Jeux et ce serait aussi la fin de l'olympisme. De Coubertin ne serait certainement pas satisfait de savoir que nous suivons ses idées trop à la lettre. Il ne faut donc pas étouffer son œuvre. *M. Mullegg* (aviron) appuie également M. Anspach. Nous devons recevoir des directives du C. I. O mais pour toutes les F. I. et non seulement pour certaines d'entre elles, afin que toutes réduisent leur programme dans la même proportion. Pour Helsinki, nous avons, en fait, réduit le programme puisque tous nos sports se sont développés et que nous n'avons pas augmenté le nombre de nos épreuves

dans la mesure de l'accroissement de nos sports.

M. Coutrot (escrime) est en mesure d'annoncer que, depuis la séance de ce matin, il s'est entendu avec sa fédération pour réduire le nombre des journées à Helsinki de quatorze à douze. *M. Brundage* (C. I. O.) annonce en passant que huit cent cinquante-quatre athlètes, à Londres, n'ont pas pris une part effective aux Jeux. Ce sont donc huit cent cinquante-quatre athlètes qui ont passé des vacances agréables en Angleterre.

Guatémala.

M. Brundage a assisté aux Jeux de l'Amérique centrale et des Caraïbes, qui se sont déroulés en février dernier au Guatémala, pays de cinq à six millions d'habitants. Les organisateurs ont fait un effort considérable et leur budget de dépenses s'est élevé à douze millions de dollars. Il fait un bref rapport sur ce qu'il a vu et sur le danger qu'il y a d'abandonner les sportifs de ce pays. Ceux-ci désirent ardemment coopérer avec les F. I. et le C. I. O., mais ils manquent de contact avec nos organisations.

Les pays de l'Amérique centrale sont très respectueux des désirs des F. I. et du C. I. O., mais ils sont trop délaissés. Ils demandent aux F. I. de les aider dans leurs efforts. Profitant de sa présence à Guatémala, *M. Brundage* a fait une active propagande en faveur des F. I. et du C. I. O.

Jeux panaméricains. — Ceux-ci auront lieu à Buenos-Aires en février 1951 et grouperont cinquante-deux pays. Il faut absolument maintenir le contact entre les F. I. et ces différents pays.

Séance levée à 17 heures.

* * *

SÉANCE DU SAMEDI 13 MAI 1950.

Rapport de la Commission spéciale.—La commission nommée la veille pour trouver une solution aux cas litigieux des sports de la natation et de la gymnastique rapporte par la voix de *M. Brundage*.

Natation. — Pour l'épreuve de cent mètres brasse style papillon, le Comité d'Helsinki se serait déclaré d'accord de l'inclure au programme à condition que dans les autres épreuves de ce sport le nombre des athlètes soit réduit de trois à deux. La F. I. de natation accepterait cette solution dans la mesure où toutes les autres fédérations feraient de même, ce qui n'est pas le cas. Cette épreuve ne fera donc pas partie du programme.

Water-polo. — La commission a trouvé une solution satisfaisant les deux parties.

Gymnastique. — La décision définitive de l'inclusion de la gymnastique féminine par équipes sera prise par le C. I. O. Il s'agit

d'une question d'interprétation des règles, art. 41 (obligatoire ou facultatif).

La discussion sur le programme des Jeux d'Helsinki est terminée.

Propositions de l'Association internationale de boxe amateur.

1. L'Association internationale de boxe amateur, ayant examiné la nouvelle édition des règles générales applicables aux futures olympiades, désire soulever la question des relations qui devraient exister entre le Comité international olympique et les fédérations internationales sportives, afin que les devoirs et les responsabilités entre chacun d'eux soient prescrits de manière plus satisfaisante.
2. Que le droit pour les fédérations internationales sportives de prendre des films de leur propre sport durant les Jeux olympiques leur soit définitivement confirmé et réservé.
3. Que, lors des futurs Jeux olympiques, il soit demandé au Comité organisateur d'assurer des transports adéquats pour les jurys et les officiels dont la présence aux endroits désignés est nécessaire au déroulement normal des épreuves de leur sport.
4. Qu'aux futurs Jeux olympiques la distribution des médailles olympiques soit organisée de telle manière que chaque officiel et chaque compétiteur soit assuré d'en recevoir une.

ITEMS SUBMITTED BY ASSOCIATION INTERNATIONALE DE BOXE AMATEUR

1. The « Association internationale de boxe amateur » having examined the new edition of the Rules for the Olympic Games which are intended to apply to future Olympiads desires to raise the question of the relations which should exist between the International Olympic Committee and the International Federations with a view to having the duties and responsibilities of each more satisfactorily prescribed.
2. That the right of the International Federations to take Films of their own sports during the Olympic Games be definitely confirmed and reserved to them.
3. That at future Olympiads the organizing committee be asked to ensure that adequate transport be provided for Juries and Officials whose presence at the venue is necessary for the proper conduct of their sport.
4. That at future Olympiads the issue of Olympic medals be arranged in such a way that each official and competitor at the Olympic Games may be assured of receiving one.

Première proposition.—*M. W.-E.-R. Murphy* informe l'assemblée qu'après examen de l'art. 16 des règles du C. I. O., le rôle des F. I. se borne uniquement à la question technique. Il estime que celles-ci sont privées d'un droit de contrôle et de regard général sur les Jeux. Il estime que cette règle, telle qu'elle est conçue, est contraire aux idéaux des F. I. *M. Brundage* (C. I. O.) pense qu'il n'est pas dans les intentions du C. I. O. de minimiser les droits des F. I. Les art. 25 et 45, au contraire, renforcent leurs pouvoirs et leurs droits. Quant à la question d'amateurisme, c'est au C. I. O. de décider en dernier ressort. *MM. Seeldrayers* et *Holt* prennent encore la parole dans le même sens que *M. Brundage*. La discussion est close sans qu'une décision soit prise.

Deuxième proposition.—Le *lt. colonel Russell* avait déjà soulevé la question du film des Jeux olympiques lors de la séance de Lausanne 1949. Il avait demandé que les F. I. puissent prendre des courts-métrages de seize millimètres de leurs sports respectifs. Il est décidé, sur la demande de *M. Brundage*, de suggérer aux organisateurs des Jeux de faire des arrangements avec des compagnies

cinématographiques tendant à autoriser les F. I. à tourner des films techniques de seize millimètres. Ceux-ci ne seraient pas destinés à une exploitation commerciale.

Troisième proposition. — *M. Murphy* demande que les transports pour les jurys et officiels soient assurés d'une façon régulière pendant les Jeux. Renvoyé au Comité d'Helsinki qui fera le nécessaire pour donner toute satisfaction.

Quatrième proposition. — Cette question a trait à la remise des médailles aux participants. Renvoyé au Comité d'Helsinki.

Nouvelle définition de l'amateur.

M. Ditlev-Simonsen propose un nouveau texte en remplacement de l'art. 38. Ce texte serait le suivant:

« Un amateur est celui qui s'adonne à la pratique du sport selon les règles de la Fédération internationale du sport pratiqué par lui. Cette fédération internationale doit être reconnue par le Comité international olympique. »

M. Simonsen justifie en quelques mots sa proposition qui, à son avis, ne nuit en aucune façon au prestige du C. I. O. Elle évitera des discussions incessantes. Le C. I. O. en sortira plus respecté et les Jeux plus populaires. Tout le mouvement olympique est en danger si nous manquons de confiance envers les F. I. Chacun sait qu'actuellement il n'y a que peu d'athlètes qui répondent à la définition en vigueur. En acceptant cette nouvelle définition, le C. I. O. conservera tout de même ses droits et pourra toujours intervenir en cas de danger.

M. Seelldrayers propose de renvoyer cette demande au C. I. O. pour étude, car nous manquons d'éléments suffisants pour en discuter aujourd'hui. *M. Edström* désire, au contraire, entendre l'avis des délégués des F. I., car cette proposition fera l'objet d'une discussion au sein du C. I. O., la semaine prochaine. *M. Brundage* donne lecture d'un rapport qu'il a préparé à cet effet (voir page 00). *M. Larsson* (tir) demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'envisager l'adjonction de quelques amendements à cette nouvelle règle pour les cas spéciaux. Dans le cas contraire, il préconiserait le maintien de la règle actuelle. *M. Hodler* (ski), dans un long exposé très détaillé, exprime l'opinion de la F. I. S. au sujet du projet Simonsen, qu'il recommande chaudement aux délégués présents ainsi qu'au C. I. O. Le ski, dit-il, est actuellement le sport qui court le plus grand danger au point de vue amateurisme. Il faut en rechercher les raisons dans le grand nombre de personnes qui pratiquent le ski (Suisse, quarante mille skieurs affiliés à la Fédération suisse de ski, mais environ sept cent mille pratiquants), le matériel important et coûteux que la pratique du ski implique et dont la fabrication et la vente sont devenues une

activité commerciale de plus en plus importante et, enfin, les liens étroits du ski avec les nombreux intérêts touristiques.

Chaque fédération internationale devrait avoir la liberté de prendre les mesures qui s'imposent pour parer aux dangers qu'encourt son sport respectif. Une règle de base ne peut pas être applicable à tous les sports, qui se sont développés à des rythmes différents, sans porter préjudice à la liberté d'action de toutes les fédérations internationales décidées à lutter contre le professionnalisme. C'est le cas de la F. I. S. qui refuse systématiquement toutes les offres tendancieuses qui lui sont faites. Au sujet des professeurs de ski, *M. Hodler* pense que si le compromis n'avait pas abouti entre la F. I. S. et le C. I. O., en 1946, une fédération professionnelle de ski ou un professionnalisme camouflé, malhonnête et incontrôlable, aurait certainement vu le jour. Le nombre des professeurs de ski qui participent aux concours diminue d'année en année, car il leur est impossible, sans perdre leur forme, d'enseigner en même temps que de concourir. La F. I. S. prévoit que, dans deux ou trois ans, on ne verra plus de professeurs prendre part aux compétitions. Le cas du ski prouve qu'il faut laisser une large mesure d'autonomie aux F. I.: le prestige du C. I. O. n'aurait pas à en souffrir, car toujours les F. I. écouteront ses conseils, ayant des intérêts communs basés sur l'amateurisme.

M. Karlson (patinage) approuve la proposition de *M. Simonsen* ainsi que les explications de *M. Hodler*. Il demande instamment au C. I. O. d'adopter cette nouvelle règle. *M. Seelldrayers* (football) n'est pas convaincu par l'exposé de *M. Hodler*. Celui qui gagne sa vie par le sport, ne fût-ce que quelques mois par année, est un professionnel. Voilà la question. Le but de l'olympisme est de voir aux Jeux des amateurs uniquement. Si nous abandonnons cette idée, c'est la charte entière du C. I. O. qui doit être changée. *M. Holt* (I. A. A. F.) dit que *M. de Coubertin* avait en vue avant tout le bien-être physique et moral de la jeunesse. Les F. I. doivent combattre les amateurs qui cherchent à tirer profit de leur situation. Sa F. I. encourage par contre les amateurs qui, honnêtement, veulent quitter les rangs de l'amateurisme pour ceux du professionnalisme. *M. Brundage* (C. I. O.) est d'avis que nous devons nous aider les uns les autres en toute confiance. Le C. I. O. est le premier prêt à collaborer étroitement avec les F. I. et à les aider. Il ne pense pas que les problèmes soient si différents selon qu'il s'agisse de telle ou telle fédération. Il n'est pas adversaire du professionnalisme honnête, mais il est un adversaire acharné de la malhonnêteté qui règne dans certains milieux soi-disant amateurs. Nous ne pouvons pas changer nos idéaux olympiques. *M. Simonsen* se défend d'être un défenseur du professionnalisme. Au contraire, il est ici pour défendre les idées de l'amateurisme. La proposition qu'il a faite tend, pour autant que les F. I. soient

reconnues par le C. I. O., à leur donner plus d'autorité dans ce domaine. *M. Massard* (C. I. O.) constate que l'amateurisme étant un état d'âme, il y aurait lieu de préciser une fois pour toutes si un athlète qui est professionnel dans un sport l'est aussi dans un autre. *M. Mullegg* (aviron), répondant à *M. Massard*, estime que l'art. 38 est clair à ce sujet. *M. A. Himberg* (ski) approuve entièrement la proposition de *M. Simonsen*. La question est renvoyée au C. I. O. pour décision.

Dates des Jeux.

Helsinki. — Date d'ouverture, 19 juillet 1952. Date de clôture, 3 août 1952.

Il est entendu que, si des matches préliminaires pour le football, hockey, basketball, water-polo, étaient nécessaires, ceux-ci auraient lieu *avant* le 19 juillet.

Oslo. — Début des Jeux, 14 février 1952 (jeudi). Clôture des Jeux, 25 février 1952.

Il est à noter que l'ouverture de ces Jeux n'aura pas lieu le 14, mais le 15 février, pour des raisons techniques.

Melbourne 1956. — Le C. I. O., au cours de sa session, devra se déterminer sur l'époque à choisir pour les Jeux de 1956. Pour cette raison, *M. Edström* aimerait entendre l'avis des F. I. Jusqu'à présent, Melbourne propose janvier, ou encore de préférence décembre 1956, qui seraient les dates les plus appropriées en Australie. Le *comte Bonacossa* préconise septembre ou octobre. *M. von Frenckell* fait remarquer que, lorsque les Jeux furent attribués à Melbourne, le comité de cette ville avait, en principe, admis que ceux-ci pourraient se disputer en septembre ou octobre. *M. Holt* (I. A. A. F.) donnerait la préférence, au nom de sa F. I., au mois d'octobre, alors que les athlètes sont encore en forme. Il est décidé de renvoyer cette question aux F. I. pour étude, en leur demandant de soumettre leurs propositions dans le courant de l'année au C. I. O., qui portera cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance de 1952.

*Prochaine séance de la C. E.
avec MM. les délégués des F. I.*

M. Edström annonce que plusieurs villes ont invité le C. I. O. à tenir sa session dans leurs murs l'an prochain. Pour l'instant, le C. I. O. a retenu les noms des villes de Vienne et d'Alexandrie (Egypte). Dans cette dernière se dérouleront, en effet, les Premiers Jeux méditerranéens en 1951. Il est décidé que, pour la séance des F. I., c'est Vienne ou Lausanne qui sera choisie par le C. I. O., à l'exclusion d'Alexandrie, afin d'éviter un trop long déplacement aux délégués des F. I.

Délimitation des frontières des diverses nations.

M. Holt (I. A. A. F.) dépose le mémorandum suivant:

PROPOSITION DE M. E.-J. HOLT.
SECRÉTAIRE HON. DE LA I. A. A. F.

Article 39. — Cet article statue que: « Seuls les nationaux peuvent être admis à représenter une nation aux Jeux olympiques. »

Je vous serais très obligé de vouloir bien donner la définition de votre comité du mot « nation ».

Les fédérations internationales doivent-elles donner à ce mot le sens d'une *entité géographique* ou celui d'un pays limité aux frontières politiques?

J'estime que ceci devrait être tiré au clair et que la décision prise devrait figurer dans les Règles olympiques.

PROPOSITION OF MR. E. J. HOLT.
HON. SECRETARY OF THE I. A. A. F.

Rule 39.—The above rule states that: « Only nationals of a country are eligible to represent that country in the Olympic Games. »

I should be obliged if you would ask your Committee to give their definition of the word « Country » as related to the rule.

Are the International Federations, for the purposes of the Olympic Games to accept the word as meaning a geographical *entity* or as a country limited to the political boundaries, I feel that this should be clarified and a note as to the decision should be entered in the Rule Book.

M. Edström informe l'assemblée que le C. I. O. a toujours respecté les frontières *politiques* et non géographiques. Le C. I. O. ne peut donc accepter d'autres solutions.

M. Edström, président, remercie MM. les délégués d'avoir bien voulu assister si nombreux à ces séances. Il formule ses vœux les meilleurs pour une collaboration toujours plus étroite entre le C. I. O. et les F. I., ce qui, de tout temps, fut son désir, car c'est de cette collaboration que dépend le succès des Jeux.

Procès-verbal.

Il sera reconnu et signé par MM. Gaston Mullegg (aviron) et Hodler (ski), après quoi il sera envoyé aux F. I. et aux membres du C. I. O.

M. Seeldrayers remercie chaudement *M. le président*, qui a dirigé les débats avec sa compétence habituelle.

Séance levée à 12 h. 30.

Pour le Comité international olympique:

<i>Le président:</i>	<i>Le chancelier:</i>
J.-S. EDSTRÖM.	OTTO MAYER.

Pour les fédérations internationales:

GASTON MULLEGG.	MARC HODLER.
(Aviron.)	(Ski.)

P.-S.—Le procès-verbal complet a été adressé à toutes les F. I. *avec copies pour MM. les délégués* qui furent présents à Copenhague.